



Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF

Chambre d'Agriculture du Gers

Chemin de la Caillaouère – B.P. 161 - 32003 AUCH CEDEX

Tél. : 05.62.61.77.95 – Fax 05.62.61.77.28

spmfm@gers-agriculture.org. Web : [//www.apiculture.com/spmf](http://www.apiculture.com/spmf)

Président : Joël Schiro, 2 Impasse du Bois 65350 BOULIN. Tel : 05 62 33 23 53

Portable : 06 09 71 99 18. Fax : 05 62 33 23 83. Mail : jschiro@miel-de-france.com

Tarbes le lundi 9 février 2015

Annexe 1 aux propositions du SPMF pour l'interprofession.

Comment est organisée la représentativité dans la filière apicole.

Du plus loin qu'on se souvienne, il n'y a jamais eu de véritable organisation représentative de l'apiculture professionnelle. Pourtant, le secteur économique était florissant : il fallait bien fournir la cire aux églises pour les cierges, et le miel aux classes aisées pour le consommer tel que ou l'utiliser pour la fabrication de boissons alcoolisées.

Par ailleurs, les exploitations professionnelles apicoles (il existait, bien avant les ruches à cadres, dans les Landes, la Provence, le Gâtinais et la plupart des régions françaises, des exploitations de plusieurs centaines de « bournacs » ou « paniers ») étaient gérées par des paysans spécialisés qui ne maîtrisaient pas toujours très bien la lecture et l'écriture.

Depuis toujours, des ecclésiastiques, des philosophes, des artistes et des intellectuels élevaient des abeilles. Sans être une situation exclusive, (il n'y avait pas que les paysans qui cultivaient une parcelle de terre ou élevaient des animaux), il est évident que l'élevage des abeilles a toujours été pratiqué par beaucoup plus de non apiculteurs que la culture du blé par des non céréaliers.

Au cours du siècle dernier, dans quasiment chaque village, le curé et l'instituteur possédaient quelques ruches. Comme ils savaient bien mieux lire et écrire que les apiculteurs, ces braves gens assuraient le relationnel avec les autorités. Ils avaient aussi en charge « le vivre ensemble apicole ». Cela consistait surtout à échanger sur les sujets techniques de base, les questions sanitaires, ou le recensement des ruchers.

Les questions économiques étaient pour eux, soit secondaires, soit totalement inexistantes. C'est la raison pour laquelle, la tradition de l'organisation, très ancienne chez les artisans par exemple, est très récente chez les apiculteurs.

Rapidement quelques dates et points de repères :

1. 1931, création du SPMF par besoin d'avoir un lieu de rencontre et de discussion sur les questions économiques et sociales.
2. 1946, création de l'UNAF par les mêmes acteurs. Rupture quasi immédiate du SNA.
3. De 1948 à 1974, il y a eu une guerre permanente entre l'UNAF et le SNA pour se disputer la représentativité. Personne ne se souvient des acteurs ni des conflits de l'époque. La rumeur colporte que, sur son lit de mort, tel ou tel a demandé soutien, vengeance et mémoire. Comme il n'y a aucune justification doctrinale ou idéologique, à l'existence de plusieurs organisations représentatives, il faut en inventer. Dès lors qu'un apiculteur volait un essaim à un autre, lui prenait un emplacement, s'installait à proximité, prenait un client ou même parfois à propos d'affaires de cœur, l'un des deux créait un syndicat départemental concurrent.

Le SNA qui était largement concentré sur le quart nord est de la France a progressivement essaimé sur tout le territoire. Dès lors que quelqu'un se portait candidat pour créer un syndicat apicole concurrent dans un département jusque là unitaire, il avait le soutien total de la machine administrative nationale correspondante. Il suffisait ensuite que le président national honore de sa présence l'assemblée constitutive, qu'il annonce quelques mesures démagogiques, qu'il propose une revue, un groupement d'achat de pots de miel, ou des calendriers meilleurs marché et l'affaire prenait corps. Les archives peuvent témoigner qu'il n'y a jamais eu le moindre débat ou divergence syndicale de fond... Et pour cause !

C'est ainsi que, petit à petit, la quasi-totalité des départements français s'est trouvé doté au moins de deux syndicats départementaux chacun. C'est de cette époque que date la plupart des changements de statuts. Jusque là, il n'y avait quasiment que des associations départementales. Pour se distinguer des concurrents elles ont été nombreuses à modifier leurs statuts pour devenir syndicat... Ce qui entraînait généralement une démarche équivalente de l'adversaire.

Preuve que tout cela n'était que foutaise, à l'exception de quelques rares militants déterminés à défendre une seule église, la plupart des « syndicats » départementaux proposaient, non seulement les deux revues, mais également la « double appartenance ». Un peu comme si, dans chaque usine, la section locale des salariés adhéraient à la fois à la CGT et la CFDT (ou pourquoi pas à SUD et FO en prime). C'est une des raisons (pas la seule) pour laquelle on a plus de 100% de « syndiqués » chez les apiculteurs.

- 4 1974, avortement du CNIM (comité national interprofessionnel du miel). C'était une interprofession à la mode juridique de l'époque. C'est sur la demande individuelle d'un apiculteur qui avait saisi son sénateur que le projet a été torpillé, en présence de moins de 10 parlementaires, en séance de nuit au sénat.

On constate une fois de plus que, pour la filière apicole, comme personne ne dispose d'une représentativité légitime et reconnue, n'importe qui peut se revendiquer représentatif.

Il existe 1 000 exemples de cette dérive où un maire, un député, un ministre, un notable quelconque, briefé par un copain ou un voisin, s'en va solliciter une mesure plus ou moins utile, farfelue, nuisible ou surréaliste, que, souvent, il n'a pas grand mal à obtenir. On reste toujours perplexe lorsqu'on prend connaissance de telles dérives totalement exclusives de notre filière. Il n'y a jamais d'équivalent pour aucune autre profession.

- 5 Le CNIM devait financer l'ITAPI (Institut technique d'apiculture créé au même moment) hébergé par l'INRA à BURES SUR YVETTES (encore une situation bancale). Sans financement, l'ITAPI, doté d'un conseil d'administration pléthorique, hétérogène et peu préoccupé d'efficacité productive, a fait ce qu'il a pu. Le temps perdu par le directeur, sous payé, à contourner les chausse-trappes et les blocages est incalculable. Les règles et les principes démocratiques n'en sont pas toujours sortis indemnes. À la création d'INTERMIEL l'ITAPI était au bord du dépôt de bilan. Grâce au financement d'INTERMIEL, il y a eu quelques mois de répit qui ont été mis à profit pour commencer à effectuer un travail efficace. À la fin d'INTERMIEL, l'ITAPI a déposé le bilan sans que l'UNAF et le SNA versent une larme.

- 6 INTERMIEL (l'interprofession du miel) a duré de mai 1987 à mai 1990. L'UNAF et le SNA avaient été reconnus par la FNSEA peu de temps avant. Le ministère de l'agriculture, sous une forme qu'il n'est pas incorrect de qualifier de chantage, a exigé que les 3 « syndicats » (UNAF 22 000 adhérents, SNA 30 000 adhérents et SPMF 400 cotisants à l'époque) soient représentés à parité : 3 représentants chacun. Est-il abusif de qualifier d'inattentif (restons polis) celui qui ne remarquerait pas que cette répartition est ridicule, grotesque et extravagante ? Car tout de même, de deux choses l'une : soit le SPMF est 55 à 75 fois moins représentatif que l'UNAF et le SNA et il doit avoir 55 à 75 fois moins de représentants, soit la représentativité apicole n'est qu'une vaste mascarade et la moindre des choses serait de la valider selon sa réalité et les règles de droit qui s'appliquent à toutes les autres professions.

En cherchant aujourd'hui, avec ou sans l'aval de tel ou tel représentant professionnel socialement légitime, à contourner la prodigieuse capacité de nuisance de l'UNAF et du SNA au lieu d'organiser la représentativité selon les règles démocratiques et légales, le ministère de l'agriculture ne fait, une fois de plus, que cautionner un système illégal, instable, illogique, anti démocratique et bancale.

La représentativité en contournement de l'UNAF et du SNA qu'on nous propose aujourd'hui conduira aux mêmes déboires que la représentativité en aveuglement et en aberration qu'on nous a imposée il y a 25 ans.

Pour ceux que cela intéresse, l'aventure INTERMIEL est résumée en condensé dans le dossier « statu quo : propositions pour une réussite » de 1990 que le SPMF a déjà envoyé à toutes les parties prenantes. Il n'est pas secret. Il suffit de le leur demander.

- 7 Conscient de l'impossibilité de ne jamais réussir à bâtir une interprofession tant que la situation n'aurait pas été régularisée, le SPMF a entamé une procédure dite de « déqualification ». C'est l'assignation en 1995 par le conseil de la concurrence des 3 syndicats (le SPMF a été acquitté. L'UNAF et le SNA ont été condamnés) qui a été le facteur déclenchant. Le principe était de demander à la justice d'obliger l'UNAF et le SNA à se transformer en association. Ils restaient bien entendu légitimes à créer leurs sections professionnelles dans le cadre légal.

Le principe de cette procédure a été voté chaque année entre 1984 et 1995 par le conseil d'administration du SPMF, soit au moins 80 apiculteurs professionnels compte tenu du taux de renouvellement.

- ✓ dans le droit français, la loi de 1901 donne le droit à tous les citoyens de se constituer en association.
- ✓ La loi de 1884 donne le droit aux professionnels de se constituer en syndicats.

Nous demandons donc légitimement à ce que l'UNAF et le SNA soient obligés à se transformer en association pour les 123% de représentativité (défense de rire) de tous les possesseurs de ruches.

On dit que le SPMF a perdu. Certes, après plusieurs audiences d'appel et cassation, la justice a délivré un de ces jugements surréalistes qui font les délices des exégètes.

Toutefois, à aucun moment le juge ne dit qu'un syndicat professionnel peut être constitué, si peu que ce soit, de non professionnels. Il eût été savoureux que des magistrats amateurs aient le droit de venir perturber les discussions du syndicat de la magistrature ou des autres syndicats professionnels de magistrats.

Les juges prennent simplement acte du fait que l'UNAF et le SNA sont reconnus par la FNSEA et le ministère de l'agriculture. En conséquence, il revient au SPMF, s'il veut voir organiser la représentativité apicole comme toutes les autres, d'assigner la FNSEA (qui depuis a cessé de reconnaître UNAF et SNA) et surtout le ministère de l'agriculture.

Le mieux serait que le ministère de l'agriculture prenne ses responsabilités et fasse cesser cette pantalonnade. S'il ne le fait pas, et si les apiculteurs professionnels veulent voir un jour une interprofession se créer et fonctionner normalement, il ne reste aux apiculteurs professionnels que la solution de provisionner le budget nécessaire à une procédure musclée devant les instances françaises et/ou européennes compétentes.

Rappelons quand même que, pour des salariés au SMIC la cotisation annuelle à un syndicat ouvrier classique est d'environ 200,00 € par an. Une cotisation à 15,00 € ou l'abonnement à une revue ne saurait constituer adhésion syndicale. Sinon, « Télé 7 jours » pourrait se revendiquer représentant des intermittents du spectacle ou « Maison et Travaux » défenseur des architectes.

8 L'affaire Gaucho (montée par 3 adhérents SPMF, Franck ALETRU, Francis CHAUVENCY, Philippe VERMANDERE), constitue indiscutablement un point de non retour. Après des années de dérives dans l'homologation des produits de protection des plantes, l'absence d'interprofession et d'institut technique, en moins de 15 ans entre 1997 et 2014, notre filière, a plongé dans l'abîme :

- Effondrement du cheptel et de la production de miel,
- Explosion de l'utilisation des antibiotiques et sirops de nourrissage,
- Recours massif à tous les palliatifs techniques possibles : remérages permanents, sélection de plus en plus sophistiquée, locales ou importations, hyper assistance aux colonies, transhumances répétées etc.
- Quadruplement du prix du miel en quelques années sans pour autant satisfaire la demande des conditionneurs,

Plutôt que de conduire à l'union et à la cohésion, devant les difficultés et les coups tordus du ministère de l'agriculture (l'indemnisation de l'intoxication poussières de 2002 en Midi Pyrénées reste un modèle de rouerie administrative) cette affaire a débouché sur un éclatement de la représentation sans précédent. Outre 7 syndicats au lieu de 3, on a en plus une multitude de structures qui revendiquent une parcelle de représentativité... et qui l'obtiennent.

Terre d'Abeilles, Réseau Biodiversité pour les Abeilles, Coordination, Collectif, et j'en passe, il y a de plus en plus de candidats à défendre l'abeille et les apiculteurs qui sont reçus dans les ministères de l'agriculture, de l'environnement, le Palais de l'Élysée, le Sénat, l'Assemblée nationale, la Commission et le Parlement Européen etc. Cela s'accompagne bien entendu d'une présence quasi quotidienne de l'un ou de l'autre dans les médias pour expliquer, de façon tellement contradictoire que plus personne n'y comprend plus rien, de quoi meurent les abeilles.

Il est surprenant de voir les effets de cette médiatisation selon à qui on s'adresse :

- La plupart des apiculteurs ont jeté l'éponge syndicale mais personne ne le sait. Ils se débattent dans leurs difficultés à la recherche perpétuelle de nouvelles solutions techniques : de la reine en acier inoxydable au sirop miracle qui réveille les abeilles mortes, tout y passe.
- Les « responsables » à l'origine de ce désastre croient galvaniser leurs troupes avec des communiqués de victoires à la chaîne suite aux interdictions et/ou aménagements réglementaires successifs en promettant la victoire en chantant pour demain en même temps qu'on rasera gratis. Qui est assez stupide pour y croire ? Le seraient-ils que la réalité les rappellerait à l'ordre : de 40 000 tonnes de production on est tombé à 10 000... alors les communiqués de victoire !!!,

- Les observateurs extérieurs les plus attentifs font remarquer régulièrement que chaque nouvelle interdiction, plutôt que d'amélioration, entraîne systématiquement une aggravation supplémentaire. De plus en plus de citoyens et de responsables politiques ou professionnels sont convaincus, certes que les insecticides ne font probablement pas de bien aux abeilles, mais surtout que les apiculteurs ne savent pas s'occuper de leur cheptel. Les collègues qui ont assisté à la dernière journée ANSES de décembre 2014 ont encore pu s'en rendre compte.
- 9 Cette agitation et cette surenchère médiatique ont conduit l'État à réagir en demandant un rapport parlementaire selon les règles normales de la république. Le député Martial SADDIER a remis son rapport en 2008.
- Le diagnostic et les solutions proposées étaient très clairs : la filière a besoin d'une interprofession et d'un institut technique. Pour y arriver il faut fixer un seuil en deçà duquel « la qualité d'apiculteur n'est plus reconnue » pour ceux qui doivent émarger au « système associatif », et au-delà duquel il devient possible d'adhérer à des syndicats professionnels dont le calcul de la représentativité est défini par la loi .
- 10 Au lieu de mettre en œuvre immédiatement ces conclusions, le ministère de l'agriculture s'est fourvoyé dans des réunions successives et inutiles pour tenter de créer une interprofession.
- 11 La création de l'ITSAP ne s'est pas faite sans mal ni sans ridicule. Le jour de la création il y avait des organisations qui siégeaient dans la salle pour être dans le jeu, en même temps qu'elles manifestaient sur le trottoir d'en face pour témoigner leur opposition.

Les apiculteurs ne mesurent pas ce qu'ils doivent au volontarisme du ministère de l'agriculture dans cette affaire. Le même ministère qui refuse d'organiser la représentativité apicole selon les règles normales et universelles de la république, se dépense sans compter (le mot est particulièrement bien choisi) pour assurer le soutien et le financement de notre institut technique. Plus de 90% du budget découle de l'intervention de l'État. Sans cet effort budgétaire colossal, il n'y aurait pas d'ITSAP. Cela ne pourra pas durer. Si la filière apicole ne réussit pas à dégager au moins une partie de son financement, sous le prochain ministre ou le suivant, le robinet sera coupé. Il n'y aura plus alors qu'à licencier le personnel et dissoudre l'institut ou le mettre en régime minimum...Bis-repetita ITAPI...

Pour l'instant, il faut constater l'évidence : l'ITSAP existe sous perfusion de l'État et, avec le concours de salariés énergiques et motivés, il remplit magnifiquement son rôle institutionnel.

À ceux qui constatent avec juste raison qu'ils n'en voient pas les résultats sur leur exploitation, il est indispensable d'expliquer que, aussi motivé soit-il, le personnel est en charge de mettre en œuvre une politique et une stratégie élaborées par les représentants professionnels élus. S'il y a un reproche à faire, ce n'est pas aux salariés qu'il faut s'adresser.

12 Une fois l'ITSAP installé, le ministère de l'agriculture s'est attaché à réunir les (nombreux) acteurs de la filière. L'idée qui a prévalu à cette organisation était la suivante :

- Il n'y a pas de raison que les apiculteurs soient différents des autres groupes professionnels. S'il y a mésentente, soit cela résulte d'un malentendu, soit il existe des intérêts contradictoires qu'il suffit d'identifier et à qui il convient de donner légitimité et représentation.

Très grossière erreur. Si la filière apicole n'arrive pas à s'organiser c'est :

- Subsidiairement parce que, selon les régions où on travaille, même pour les professionnels, on ne vit pas du tout les mêmes réalités techniques. Il n'est donc pas toujours facile de se comprendre.
- Secondairement parce qu'aucun groupe social ou professionnel ne vit 60 ans de manipulations et de désinformations sans qu'il en reste des séquelles,
- Et principalement parce que, quoi que le ministère dise ou fasse, quels que soient les gages de reconnaissance qu'il leur donne (il n'en a pas été avare), l'UNAF et le SNA ne sont pas là pour construire mais pour détruire. S'il se crée une interprofession et un institut technique qui fonctionnent, sauf à en devenir l'organe de diffusion exclusif (ce qui implique la disparition de l'autre), ils ne sont présents dans les réunions que pour mieux saboter le travail.

Les dysfonctionnements de l'UNAF et du SNA sont structurels. Les adhérents (ou les lecteurs des revues) ne se vivent pas comme étant acteurs d'une organisation politique ou syndicale. En conséquence, il ne leur vient jamais à l'esprit de s'intéresser aux idées défendues et à leur contrôle démocratique. On pourrait citer mille exemples. Contentons nous du plus récent. L'UNAF vient de perdre en quelques mois, président, vice président, et trésorier. Dans n'importe quel autre « syndicat », une telle avalanche de démissions aurait entraîné une multitude de débats. La revue en aurait été remplie. Là, au motif que « les électeurs n'ont pas à savoir pourquoi leurs élus démissionnent », rien ne transparait ! À la prochaine assemblée générale, « pour ne pas faire de polémique », on donnera aux adhérents une explication plus ou moins précise ou alambiquée. Les démissionnaires seront remplacés. On passera à la suite de l'ordre du jour sans que, très probablement, quiconque exige un débat politique ou syndical de fond.

- 9 Il serait trop long d'expliquer pourquoi on se retrouve avec ADA France (qui n'est rien d'autres qu'une résurrection du CNDA enterré 2 ans plus tôt), un Comité Apicole, un Comité Stratégique Apicole (présidé par un sénateur), et une multitude de groupes de travail. D'ailleurs, vu le nombre de réunions, aucune organisation n'est capable de suivre. Le SPMF pas plus que les autres, bien entendu.

Pour siéger dans toutes ou parties de ces réunions, le Ministère de l'Agriculture et France Agri Mer ont multiplié les invitations : 7 syndicats nationaux, plusieurs régionaux, Terre d'Abeilles, Réseau Biodiversité, ANERCEA, GPGR, FNOSAD, ADAS, coopératives, signes de qualité, (j'en oublie certainement) ont été sollicités.

Il n'y a jamais eu de critères de représentativité.

Le représentant unique de la section apicole de la coordination rurale siège au même titre que le représentant de l'UNAF et du SNA (respectivement 52 et 71% des apiculteurs, défense d'ironiser), ou de la FNSEA.

13 Après trois ans de travail, cet exercice a eu au moins un avantage : tous les acteurs présents, (France Agri Mer, Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, ONG, responsables professionnels divers) ont pris conscience qu'il était impossible de construire quoi que ce soit dans ces conditions. Chaque observateur pris individuellement a certainement un avis personnel différent du voisin. Certains doivent penser que les acteurs de la filière sont immatures. D'autres ont probablement des explications différentes. Peu importe. Le résultat est là :

- personne n'envisage de mettre ensemble tous les acteurs ni n'a la moindre idée de la façon dont cela pourrait se faire.
- Il faut donc contourner la « représentativité » de l'UNAF et du SNA, à propos de laquelle personne n'est dupe.

C'est la raison pour laquelle, après de multiples hésitations et changements de stratégie, il est proposé, en s'appuyant sur les nouveautés interprofessionnelles de la loi d'avenir agricole (résultant de la reconnaissance européenne des interprofessions) :

- ❖ de créer une association (une de plus) qui regrouperait
 - les ADAS,
 - les syndicats (nationaux et peut être régionaux),
 - les coopératives,
 - les signes de qualité,
 - les groupements de producteurs « à vocation économique »
 - et d'autres probablement
- ❖ dans le but de payer plusieurs milliers d'euros un avocat pour rédiger les statuts de la future interprofession,
- ❖ de discuter avec le collègue aval,
- ❖ de définir la représentativité,
- ❖ et enfin au terme du processus de se dissoudre ? de se transformer en organisation représentative du collège producteur ? de changer de nom ? de se constituer en fédération ?

Pour ce qui concerne le SPMF, nous ne pratiquons jamais la politique de la chaise vide mais :

- ❖ nous refusons l'idée de payer un avocat plusieurs milliers d'euros pour faire des copié/collés,
- ❖ nous refusons la démocratie représentative telle qu'elle fonctionne avec son cortège de manipulation et désinformation depuis 60 ans,
- ❖ nous demandons un fonctionnement selon les règles de la démocratie directe, ce qui implique une information et des votes pour chaque apiculteur et acteur concerné.

Nous sommes favorables à l'interprofession depuis des dizaines d'années. Nous le restons. En conséquence nous demandons avec la plus grande insistance que nos propositions développées dans les trois documents joints soient intégrées dans les discussions.

Pour le SPMF, Joël SCHIRO. Lundi 9 février 2015.